

Bureau PEM1/DEB/DGALN MEDDE

Dossier suivi par le bureau de la chasse et de la pêche en eau douce PEM1

Consultation publique du 6 au 27 novembre 2015
sur le site internet du ministère en charge de l'écologie
<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

concernant le projet de décret modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce.

Motif de la décision

En application de l'article L.120-1 et suite aux avis favorables sur l'ensemble des dispositions de ce texte de la Mission interministérielle de l'eau (MIE), en date 30 juin 2015, et du Comité national de l'eau, en date du 8 octobre 2015, (auprès duquel siègent les représentants des trois catégories de pêcheurs : pêcheurs de loisirs, pêcheurs, amateurs aux engins et aux filets, pêcheurs professionnels) le projet de décret (décret en Conseil d'Etat) ci-joint a été soumis à consultation du public du 6 novembre au 27 novembre 2015.

Le projet de texte a pour objectif de mettre en cohérence et clarifier la réglementation, d'assurer une meilleure prise en compte de la pêche professionnelle dans la procédure d'attribution des baux de pêche, d'améliorer les conditions de développement de la pêche de loisir et de la pêche professionnelle dans le respect des espèces et des milieux. Il met en place le renforcement de la protection de certaines espèces d'écrevisses.

Au vu des remarques exprimées sur le projet de texte lors de la consultation du public, il n'est pas proposé que ce dernier fasse l'objet de modifications avant d'être présenté pour signature à Madame la Ministre de l'écologie, de l'énergie et du développement durable et à Monsieur le Ministre des finances et des comptes publics.